

COMMUNE DE VINEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du vendredi 29 mars 2024

Date de la convocation: 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Bernard BACHELLERIE,

Membres en
exercice : 14

Présents : 14

Votants: 14

Présents : Bernard BACHELLERIE, Christophe LUMET, Corinne VAUGEOIS, Patrice MORET, Evelyne VALIN, Alexis RIBEREAU, Helene PROVOST, Daniel MARQUETON, Emilie DA CUNHA MOTA, Bertrand DESCOUTURES, Monique RICHARD, Bruno LEHERICEY, Corinne GAURON, Serge ROBIN

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Bruno LEHERICEY

Objet: Avis sur l'extension d'une unité de méthanisation présentée par la SAS BRION AGROENERGIES sur la commune de Brion.

Monsieur le Maire expose que la SAS BRION AGROENERGIES a déposé une demande d'autorisation pour l'extension d'une unité de méthanisation sise à 770 chemin de la Fond du Père, sur la commune de Brion.

En conséquence, par arrêté en date du 2 février 2024, M. le Préfet de l'Indre a ouvert une consultation du public du 23 février 2024 au 22 mars 2024 inclus.

En tant que commune concernée par le rayon d'affichage, le Conseil Municipal est appelé dès le début de la consultation à donner son avis sur ce dossier.

Un exemplaire de la délibération afférente à cet avis devra être transmise à la Préfecture de l'Indre au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre de consultation.

Monsieur le Maire présente le projet d'extension de l'unité de méthanisation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

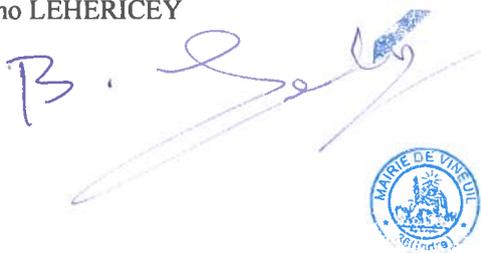
- Emet un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la SAS BRION AGROENERGIES pour l'extension d'une unité de méthanisation sise à 770 chemin de la Fond du Père, sur la commune de Brion

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Secrétaire de séance
Bruno LEHERICEY

Pour extrait conforme

Le Maire
Bernard BACHELLERIE




CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis à la Préfecture le 04/04/24
Publié, affiché ou notifié le 04/04/24

Le Maire,